



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

**Cour d'appel
de Versailles**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Première présidence

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Versailles, jeudi 5 mars 2026

Affaire Nahel M. Un procès devant la Cour criminelle des Hauts-de-Seine

La décision

Ce jeudi 5 mars 2026, la cour d'appel de Versailles a ordonné la mise en accusation de Florian M. devant la Cour criminelle départementale des Hauts de Seine du chef de violence ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

Rappel des faits

Nahel M. âgé de 17 ans, a trouvé la mort le matin du 27 juin 2023 à Nanterre alors qu'il était au volant d'une Mercedes. Deux policiers ont voulu procéder au contrôle de ce véhicule qui roulait à très grande vitesse dans les rues de la ville. Le conducteur a refusé d'obtempérer. Au terme d'une poursuite, le véhicule s'est retrouvé bloqué à proximité de la place Nelson Mandela. Les policiers ont sorti leurs armes et enjoint à plusieurs reprises, au conducteur de s'arrêter. Celui-ci a mis à nouveau le contact et redémarré. L'un des deux policiers, Florian M. a alors fait feu. Le conducteur, touché sous le mamelon gauche, est décédé.

Les juges d'instruction du Tribunal judiciaire de Nanterre ont décidé du renvoi de Florian M. devant la cour d'assises du chef de meurtre. Ils ont prononcé un non-lieu à l'égard de son collègue, Julien L., du chef de complicité d'homicide volontaire. Florian M. et six des parties civiles ont fait appel.

La cour d'appel de Versailles a confirmé le non-lieu à l'égard de Julien L. Elle n'a pas suivi les juges d'instruction quant à l'intention homicide, estimant qu'il n'était pas établi que Florian M. était animé, au moment du tir, de la volonté d'ôter la vie au conducteur. Elle a estimé que Florian M. avait pu avoir la conviction, qu'en redémarrant, la Mercedes était susceptible de porter atteinte à l'intégrité physique de tiers ou à la sienne.

La cour d'appel a indiqué que n'avait pas été établie l'absolue nécessité qui se serait imposée à Florian M. de tirer dans l'habitacle du véhicule.